



# Règlement général 2025

## Méthode Freestyle

### A inters + Présélection

<p><b>Art. 1 :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Qui peut participer à la présélection ou aux sélections des inters :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Toute personne qui s'est qualifiée l'année précédente par le biais de la présélection <b>ou par classement valable lors des sélections, âgé de 18 ans accomplis le jour de la 1<sup>ère</sup> manche de sélection.</b></li> <li>○ Qui peut justifier de la nationalité belge.</li> <li>○ Qui a payé ses frais d'inscription de 80€ au plus tard deux semaines après l'inscription.</li> <li>○ Qui est titulaire d'une licence A+.</li> <li>○ Qui n'est pas concerné par une suspension imposée par un organisme officiel.</li> </ul> </li> <li>• Lors de son inscription, le pêcheur accepte automatiquement tous les règlements quotidiens imposés par l'entraîneur.</li> <li>• Le montant de l'inscription est utilisé pour payer les frais de location ou d'utilisation des eaux de pêche.</li> <li>• Le montant restant ira à la trésorerie de l'équipe de free style method.</li> <li>• Aucun acompte ne sera remboursé.</li> </ul>
<p><b>Art. 2 :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le nombre de participants pour l'A inters est de 16.</li> <li>• Pour la présélection, le nombre de participants est illimité, sauf si le plan d'eau choisi impose un maximum. Si le nombre d'inscriptions est trop élevé et qu'aucun plan d'eau adéquat ne peut être trouvé, l'ordre de la date d'inscription sera appliqué.</li> <li>• Après l'inscription, chaque participant sera informé de la bonne organisation et des adaptations au règlement de l'année en cours.</li> <li>• Chaque participant recevra une confirmation de sa participation.</li> </ul>
<p><b>Art. 3 :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les 3 derniers de chaque année de sélection A doivent se représenter aux présélections.</li> <li>• <b>Les 3 premiers de la pré-sélection seront transférés à la sélection A.</b></li> </ul>
<p><b>Art. 4 :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque participant est tenu de participer à toutes les concours de sélection.</li> <li>• Celui qui est absent sans en aviser l'entraîneur encourt une suspension de deux ans.</li> <li>• Ce n'est qu'en cas de force majeure que l'entraîneur peut et doit décider d'accorder à cette personne une dispense pour cette journée.</li> <li>• L'entraîneur prendra cette décision en concertation avec le participant.</li> <li>• Le pêcheur recevra le maximum de points de secteur pour cette journée.</li> </ul>

<p><b>Art. 5 :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• À l'issue des journées de sélection, un classement final sera établi. Dans chaque match de sélection, le vainqueur du secteur obtient 1 point, le deuxième 2 points, etc.</li> <li>• Pour le classement final, les points obtenus au cours des quatre jours de compétition sont additionnés.</li> <li>• <b>Le pêcheur sans poisson reçoit le nombre de points correspondant au nombre de participants du secteur +1. Le même nombre de points est attribué à tous les pêcheurs sans poisson, dans les différents secteurs.</b></li> <li>• En cas d'égalité, le poids le plus élevé capturé au cours des quatre jours de sélection compte.</li> <li>• Les trois premiers pêcheurs A sont sélectionnés pour participer au championnat du monde.</li> <li>• Le quatrième pêcheur et la réserve sont choisis par l'entraîneur à partir de la sélection A.</li> </ul>
<p><b>Art. 6 :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque participant doit connaître la réglementation FIPS (<a href="http://Règles(fips-ed.com)"><u>Règles (fips-ed.com)</u></a>) pour le <b>free style method</b>.</li> <li>• L'entraîneur peut procéder à des ajustements le jour de la sélection avant le début.</li> <li>• Il n'est pas permis de pêcher avec des appâts vivants ou morts.</li> <li>• <b>Les imitations d'appâts naturels sont également interdites.</b></li> <li>• Les participants doivent également connaître la loi antidopage qui s'applique aux compétitions nationales et préparer eux-mêmes les documents nécessaires.</li> <li>• Le règlement des étangs locaux où se déroulent les concours de sélection doit également être respecté. Ceux-ci seront expliqués avant le tirage au sort.</li> <li>• Les distances minimales et maximales auxquelles la pêche est autorisée seront données avant le début de la compétition.</li> </ul>
<p><b>Art. 7 :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'entraîneur est autorisé à distribuer des cartons jaunes et / ou rouges en cas de non-respect du règlement.</li> <li>• Un carton jaune signifie un point supplémentaire sur le résultat obtenu du jour, par exemple 2 dans le secteur devient 3ème après avoir reçu un carton jaune.</li> <li>• Un carton jaune peut être reçu, par exemple, pour rentrer trop tôt dans le <b>le</b> box, pour avoir fumé dans <b>le</b> box, ... (voir FIPS) ainsi que le non-respect des règles journalières communiquées avant le début de la journée de sélection.</li> <li>• Un carton rouge signifie qu'il n'y a plus de participation au match et qu'une <b>suspension peut être appliquée.</b></li> <li>• Un carton rouge peut également être distribué après un deuxième avertissement ou si l'infraction est de cette nature, l'entraîneur se réserve le droit d'émettre un carton rouge immédiat et de refuser au participant l'accès à l'eau ce jour-là.</li> <li>• Chaque participant qui se qualifie ne peut obtenir sa participation aux compétitions nationales qu'après approbation de l'entraîneur national.</li> </ul>
<p><b>Art. 8 :</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le premier et le dernier pêcheur de chaque secteur doivent aider à la pesée.</li> <li>• Seul l'entraîneur ou la personne désignée à cet effet fixe le poids.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque participant signe pour l'approbation du poids atteint.</li> <li>• Une bourriche peut contenir un maximum de 25 kg de poissons. Si la <b>balance affiche un poids supérieur</b>, 25 kg sont notés.</li> <li>• Les bourriches doivent être adaptées pour contenir du gros poisson.</li> <li>• La longueur de la bourriche est minimum 2,50 m et doit être d'au moins 1,50 m dans l'eau, cela ne s'applique qu'à la présélection et à la sélection A en Belgique.</li> <li>• Tous les poissons accrochés doivent être hors de l'eau au signal final.</li> <li>• <b>La canne doit être retirée de l'eau si le pêcheur quitte son emplacement. Le poisson accroché en l'absence du pêcheur doit être remis à l'eau.</b></li> </ul>
<b>Art.10 :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chaque participant respecte les règles d'entrée ou de sortie de son box.</li> </ul>
<b>Art. 11 :</b>	<p>Horaire quotidien et signaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 8h00 Début du tirage des numéros</li> <li>• 8.30 1° Signal : entrée dans <b>le</b> box</li> <li>• 8h45 Signal de 2° : vérification des bourriches dans l'eau après le contrôle. Un contrôle visuel à distance peut également être effectué.</li> <li>• 10h30 Signal 3° : départ du concours</li> <li>• 15h25 Signal 4° : reste 5 min</li> <li>• 15h30 Signal 5° : fin de la compétition</li> </ul>
<b>Art.12 :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vous pouvez vous inscrire sur <a href="mailto:free.style.method.belgie@gmail.com">free.style.method.belgie@gmail.com</a>. Après l'inscription, le pêcheur reçoit un e-mail de confirmation et le numéro de compte pour effectuer le paiement du montant de son inscription.</li> <li>• <b>Les inscriptions sont ouvertes jusqu'aux dates prévues sur les canevas.</b></li> </ul>